

**CONFEDERATION
DES AMIS DES PARCS
NATURELS REGIONAUX DE FRANCE**

**L'EAU ENTRE MEMOIRE ET DEVENIR
REGARDS SENSIBLES, REGARDS CITOYENS**

TEMOIGNAGES PHOTOGRAPHIQUES

La Confédération des Amis des Parcs Naturels Régionaux de France, et les associations d'Amis des parcs naturels régionaux du sud-est organisent du 1^{er} juillet au 30 novembre 2008 un recueil de témoignages photographiques sur le thème de l'eau.

Cette initiative bénéficie du soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et des régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur, ainsi que des Parcs Naturels Régionaux du Sud Est.

1) Objectif de cette initiative

Le but de cette manifestation est de sensibiliser les habitants et résidents des Parcs Naturels Régionaux du Sud Est, au travers de la photographie et de l'écriture, aux questions relatives à la qualité et la gestion économe de l'eau, dans le passé le présent et le futur, sur le territoire du Parc.

2) Thème de la manifestation

Les clichés et textes devront témoigner d'un regard sensible ou d'un regard citoyen, les deux pouvant être conjugués.

Les clichés seront pris sur le territoire d'un Parc Naturel Régional

3) Conditions techniques

Chaque témoignage devra comporter impérativement une photo et un texte. Le texte pourra être une poésie, une poésie en prose, un commentaire, une explication abordant l'aspect ou thème pour la gestion économe de l'eau ou sa qualité .

Chaque candidature devra comporter le nom et les coordonnées du participant.

Facultatif mais souhaitable : des indications sur le sujet photographié (lieu, saison, historique etc).

Le nombre de clichés par candidat est limité à 5.

Seuls les clichés numériques pourront participer à cette manifestation.

Ils devront impérativement être téléchargés sur le site Internet prévu à cet effet, en satisfaisant aux recommandations techniques indiquées.

<http://www.amisdesparcs.fr/eau/>

4) Participation à la manifestation

Sont invités à participer à cette initiative :

- les habitants et usagers des Parcs
- les enfants et adolescents (scolaires et des centres de loisirs),
- les écrivains et les photographes professionnels,

Ne peuvent participer à cette manifestation

- Les salariés des Parcs,
- Les membres du bureau des Amis du Parc,
- Les membres du Jury

5) Classement et diffusion des oeuvres

Les œuvres seront classées par parc naturel régional participant.

Les clichés seront répartis selon les catégories suivantes :

- adultes
- enfants et jeunes jusqu'à 15 ans
- écrivains et photographes professionnels.

Les œuvres seront diffusées sur le site Internet <http://www.amisdesparcs.fr/eau/> dès leur téléchargement, et après modération. Les organisateurs se réservent le droit de ne pas publier les clichés ou les textes pouvant constituer un désordre ou choquer un public.

Aucune modification ne sera apportée sans l'accord de l'auteur.

6° Propriété des œuvres

En participant à cette manifestation le candidat déclare implicitement être en possession des droits des images et des textes présentés.

Textes et photos devront être originaux. Chaque candidat est individuellement responsable de toute fraude quelqu'en soit la nature.

Chaque candidat accepte la présentation de tout ou partie de ses œuvres pour des tirages papiers en vue d'exposition, et toute reproduction éventuelle en vue de la promotion de la manifestation ou de celles à venir, sans contrepartie.

L'œuvre présentée est déclarée sans valeur commerciale

La Confédération des Amis des Parcs Naturels Régionaux de France possède le libre usage, non commercial, des clichés qui sont téléchargés dans le cadre de cette initiative.

A ce titre les œuvres peuvent être agrandies, reproduites, publiées (journaux des parcs naturels régionaux, sites Internet, publications)

Les organisateurs s'engagent à citer le nom de l'auteur pour toutes publications et utilisations non commerciales .et à ne pas faire d'autres utilisations de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur.

7) Organisation Générale

La collecte des clichés sera ouverte du 1^{er} juillet au 30 novembre 2008. inclus

8) Valorisation et promotion des oeuvres

Un Jury, constitué dans chaque parc naturel régional participant, sélectionnera les 10 meilleurs clichés relatifs à son territoire. Ces clichés seront mis en évidence sur le site Internet dans une section spécifique.

Pour sa part, la Confédération des Associations d'Amis des Parcs Naturels Régionaux de France sélectionnera, parmi les clichés primés dans chaque parc participants, les 20 clichés destinés à figurer dans une sélection nationale.

Le grand public sera invité à participer à la sélection des œuvres via un sondage par Internet. Il déterminera ses propres lauréats.

Ces clichés primés pourront faire l'objet, si leur qualité s'y prête, d'un tirage papier en vue d'une exposition itinérante. Les auteurs seront prévenus du devenir de leurs œuvres et invités à s'exprimer lors des différentes manifestations.¹

9) Elimination, annulation et indemnisation

Dans le cas où, pour des circonstances imprévisibles lors de la rédaction du présent règlement, la manifestation donnerait lieu à des polémiques ou des désordres, les organisateurs se réservent le droit de mettre fin d'un commun accord à la manifestation.

Aucune indemnité ne pourra être versée pour l'élimination de candidatures, ni pour l'annulation de la manifestation

Pour tout renseignement complémentaire utiliser le secteur de correspondance du site Internet..

¹ Aucun frais de déplacement ou d'hébergement ne sera pris en charge.